

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 9

Présents : 8

Nombre de suffrages : 8

**DATE DE LA CONVOCATION**

29/09/2022

**DATE D’AFFICHAGE**

29/09/2022

L’an deux mille vingt-deux, le cinq octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Centre Communal d’Action Sociale de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN.

**Présents** : Madame Martine BLIN, Madame Annick CHANTOME, Monsieur Jean-Michel CRUZ, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Chantal MASIA, Madame Martine THOMAZIC, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN et Madame Séverine PHILIPPE

**Absents-excusés** : Monsieur Gilles PHILIPPE

**Pouvoirs** : Aucun

Madame Martine BLIN a été désignée secrétaire de séance.

**1/ DETERMINATION DU BUDGET POUR L’ORGANISATION DU REPAS DES AINES**

Les administrés ayant leur résidence principale à Civray et qui ont ou auront 69 ans et plus en 2022 pourront participer au repas des aînés prévu le dimanche 27 Novembre 2022 à la salle des fêtes de CIVRAY.

Il convient de déterminer le budget pour l’organisation de ce repas.

3 prestataires ont été sollicités : un seul a fait une proposition.

La SARL Boucherie Traiteur Bigot à Issoudun, étant disponible, est en capacité de nous proposer une entrée, un plat, salade et éventuellement le fromage pour 17€.

Les Gourmandises de Civray peut proposer un dessert pour 2.50€ par personne.

Madame la Présidente propose de fixer l’enveloppe à 25 € par repas comprenant 17€ auprès du traiteur, 2.50€ auprès des Gourmandises de Civray, soit 5.50€ pour l’apéritif, les boissons, l’achat des nappes, serviettes et décoration. Ce tarif est justifié par la hausse des prix.

Madame la Présidente propose d’acheter des colis de produits de soins pour les femmes et une boîte de chocolats pour les hommes qui sont en maison de retraite et ne pourront pas participer au repas.

L’an passé, il avait été décidé que les accompagnants (enfants ou conjoints) n’ayant pas 69 ans et souhaitant participer au repas devaient s’acquitter d’une participation de 30 € par personne et que les conjoints des membres du CCAS devaient s’acquitter d’une participation de 15€.

**Discussion :**

Madame la Présidente fait un point sur le budget de la commune et alerte sur le solde disponible qui s’élève à 2694.26€. Elle informe les membres qu’une subvention de 1000€ sera prochainement versée au CCAS de la part d’une société extérieure.

Cette subvention devrait permettre au CCAS d’assumer financièrement les dépenses à venir.

Madame Martine Blin propose de demander une participation de 5 € lors de l'inscription au repas afin de diminuer l'impact financier de l'organisation du repas. Monsieur Daniel Lemaistre s'inquiète de la réaction des bénéficiaires. Madame la Présidente informe que le fait de demander une participation nécessiterait la création d'une régie, ce qui n'est pas envisageable en termes de délais.

Elle propose d'organiser un loto dans le milieu de l'après-midi pour divertir les personnes. Monsieur Jean Michel Cruz, président de l'association Civray Festivités accepte de l'organiser. Madame Séverine Philippe propose de fournir le matériel.

Il est proposé de faire appel à « Marco et Brigitte » pour l'animation du repas pour un montant de 250€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident :

- de fixer le coût d'un repas à 25€ maximum,
- d'offrir des colis de produits de soins pour les femmes et une boîte de chocolats pour les hommes qui sont en maison de retraite,
- que les accompagnants (enfants ou conjoints) n'ayant pas 69 ans et souhaitant participer au repas devront s'acquitter d'une participation de 30 € par personne,
- que les conjoints des membres du CCAS devront s'acquitter d'une participation de 15€,
- d'organiser une animation pour un coût maximal de 250 €,
- de charger Madame la Présidente d'inscrire les dépenses correspondantes au budget du CCAS.

## **2/ CHOIX DES PRESTATAIRES POUR LE REPAS DES AINES**

Le CCAS doit choisir le traiteur qui assurera la confection du repas des aînés.

3 prestataires ont été sollicités : un seul a fait une proposition.

la SARL Boucherie Traiteur Bigot à Issoudun, étant disponible est en capacité de nous proposer une entrée, un plat, salade et éventuellement le fromage pour 17€.

Il est proposé de faire appel à « Marco et Brigitte » pour l'animation du repas.

### **Discussion :**

Madame Chantal Masia rappelle de ne pas oublier le pain : la commande sera passée auprès du Palais d'Or à Saint Florent sur Cher.

Monsieur Daniel Lemaistre précise que le stock de vin et de mousseux est suffisant.

Monsieur Jean Michel Cruz propose que l'atelier créatif prépare des chemins de table. Les services municipaux installeront le sapin. Madame la Présidente propose de faire sur le thème de Noël d'antan en proposant un petit film réalisé avec des photos anciennes de la commune.

Ayant reçu un seul devis, qui répond aux attentes du CCAS, les membres décident de passer par la SARL Boucherie Traiteur Bigot et choisissent le menu suivant :

- entrée froide : Terrine de Truite aux pépites de jambon de parme, sauce citronnée, salade
- plat : Magret de canard, gratin de patates douces noisettes et miel
- fromage : Selles sur Cher, brie de Maux, Comté et salade
- Mise en assiette

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident :

- de choisir la SARL Boucherie Traiteur Bigot pour le repas,
- de faire appel à « Marco et Brigitte » pour l'animation du repas,
- de charger Madame la Présidente d'inscrire les dépenses correspondantes au budget du CCAS.

## **3/ ACCEPTATION GENERALE DES DONNS AU CCAS DE CIVRAY**

Afin de simplifier l'encaissement des divers dons qui pourraient être faits au CCAS de la commune, il y a lieu de délibérer pour accepter de manière générale les dons inférieurs à 2000 € lorsqu'ils sont faits par des particuliers, entreprises, associations ou organismes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident :

- d'accepter tout don inférieur à 2000 € qui pourrait être fait à l'attention du CCAS de Civray,
- d'autoriser Madame la Présidente à inscrire les recettes correspondantes au budget.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Invitations**

Les invitations sont prêtes. Les réponses sont attendues pour le 21 octobre 2022. Les membres du CCAS se réuniront le 28 octobre à 16h en mairie pour faire le point.

### **Choix de la date de distribution des colis**

Les colis seront réceptionnés en mairie début décembre 2022. Madame la Présidente propose de les distribuer à partir du 15 décembre. Une carte de vœux sera glissée à l'intérieur.

Les membres du CCAS décident de se réunir le 2 novembre à 18h en mairie afin de faire le point et de finaliser le budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 40 minutes.

Ont signé la présidente et le secrétaire de séance.

Diffusion sur le site internet de la commune le        /        /2022